

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Pour la Restauration de l'Eglise Saint-Pierre seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine  
7, rue Fénelon  
33000 Bordeaux  
05 57 30 08 00  
aquitaine@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



## COMMUNE DE LA SAUVE

Mairie  
19 rue Saint-Jean  
33670 La Sauve  
06 73 75 67 41  
mairie.de.la.sauve.majeure@wanadoo.fr  
www.mairiedelasauve.fr

## ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Maire de la Sauve  
19 rue Saint-Jean  
33670 La Sauve  
aresplasauve@gmail.com  
www.aresplasauve.com/

## NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

# l'orgue de Charles GOUNOD

La Sauve Majeure (33)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

En 1880, la célèbre manufacture "Cavaillé-Coll" assemble dans la demeure de Charles Gounod l'orgue de salon que celui-ci a commandé pour y composer ses oeuvres. D'autres célèbres compositeurs et amis tel Camille Saint Saens ont également joué sur cet instrument. En 1934, soit 40 ans après les funérailles nationales du célèbre compositeur, sa fille Jeanne fait don de l'orgue à l'Institut Régional des Sourds et Aveugles de Bordeaux. Pendant plus de 60 ans, c'est sur cet instrument que furent donc formés les organistes aveugles de la région. En 2009, l'orgue est classé aux Monuments historiques. Abandonné depuis de nombreuses années, la Municipalité propose de donner à l'instrument un second souffle. Le projet consiste à restaurer et à installer l'orgue dans un lieu d'exception qu'est l'église du village classée MH et à l'UNESCO. Ainsi, en 2020, pour la première fois de son existence, l'orgue personnel de Charles Gounod jouera des concerts ouverts au public.

### LE PROJET DE RESTAURATION

La dernière révision sur cet orgue remonte aux années 1990. Aucune véritable restauration n'a eu lieu depuis sa

création, il est donc grand temps d'entamer des travaux afin d'installer dans l'église de la Sauve-Majeure un instrument à la hauteur de ses qualités techniques et musicales. Vos dons permettront la vérification et la remise en état de tous les éléments de l'orgue (buffet, tuyauterie, commandes, étanchéité...) jusqu'aux ultimes réglages les plus fins. Aidée de l'association ARESP (Association pour la Restauration de l'Eglise Saint-Pierre), la commune s'engage à rendre cet instrument historique visible sur simple demande. Un éclairage spécifique et à système de commande à distance sont étudiés pour permettre à tous d'entendre la qualité sonore de l'orgue. Des concerts seront aussi organisés pour redonner vie à ce patrimoine musical inestimable.

### VOCATION DU SITE

Cette restauration s'inscrit dans un programme global de mise en valeur du patrimoine sauvois initié par la commune. Une carte proposant un circuit de visite autour du patrimoine mettra en valeur cette église et l'orgue auprès des touristes visitant l'Entre-deux-mers.

<b>Montant des travaux</b>	87 093
<b>Objectif de collecte</b>	13 000
<b>Début des travaux</b>	Printemps 2019

Crédit photos © Fondation du patrimoine - Commune de la Sauve Majeure



# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de l'orgue de Charles GOUNOD

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/60628](http://www.fondation-patrimoine.org/60628)  
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**l'orgue de Charles GOUNOD**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre